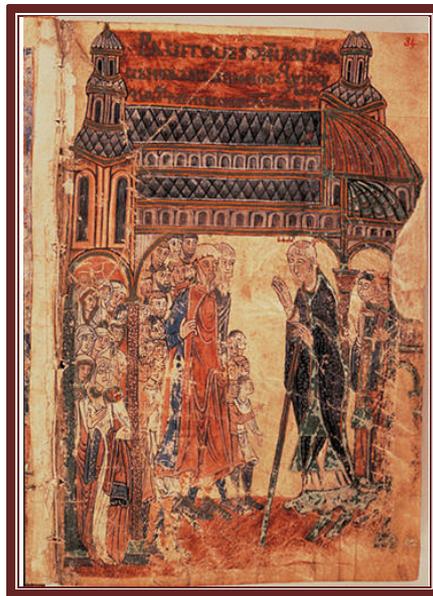


## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

---

L'essentiel de la documentation concernant le **pays Chartrain** et donc, nous concernant pour la région du Mantois également, *car bon nombre de nos paroisses dépendaient de l'évêque de Chartres depuis des millénaires*, figure dans des recueils ou « *Vestus Agano* » rédigé par **Paul**, moine de Saint-Père de Chartres entre **1078 et 1088** et publiés, avec d'autres documents issus de cette abbaye, par B. GUERARD dès 1840 (*Cartulaire de Saint-Père de Chartres Collection de documents inédits sur l'histoire de France – Imp. De CRAPELET 1840 2 volumes abréviation CSP*), tout comme le fut le cartulaire de Saint Martin de Pontoise publié par Joseph DEPOIN dans les premières années du 20<sup>e</sup> siècle.

Aux documents anciens que Paul recopie, il ajoute ses propres remarques et quelques récits d'événements dont il a été témoin où qui lui ont été rapportés par des contemporains. L'évêque **FULBERT** n'en est pas absent, lorsqu'il instrumente l'un de ces actes sous forme de chirographe, participe à un plaid dans un autre dont il est également témoin et rédige également une clause comminatoire d'un troisième (*ibid.ci-dessus page 99-100 – 105-106 et page 400*)



*Fulbert de Chartres sermonnant...*

Puis, vint ensuite, le Cartulaire de MARMOUTIER (près de Tours) par DUNOIS qui a été publié en 1874 ainsi que les cartulaires de **Notre-Dame et de Saint-Jean de Chartres** qui ne fournissent cependant qu'une seule pièce, car bien moins fourni hélas que les précédents, et se trouvant être une chartre concernant l'**abbaye de COULOMBS**.

Les Historiens ou chercheurs disposent, ainsi, d'une multitude de renseignements et de documents, dont beaucoup n'apportent guère d'informations intéressantes en ce qui concerne l'économie, ou bien, sont d'utilisation délicate car parfois indéchiffrables ou même hagiographiques et donc ne se rapportant pas à la vie contemporaine, mais plutôt au spirituel.

Ils constituent cependant un héritage, sur lequel ont vécu Fulbert l'un des premiers évêques de Chartres, et ses contemporains.

On y apprend donc que toute la période antérieure au siècle de Fulbert est une assez longue période de paix. Il n'est même pas certain que les Normands après avoir mis Chartres à sac en l'an **858**, se soient ensuite aventurés à d'autres reprises plus dans le Sud. Jusqu'à la Loire, il n'y avait qu'un

## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

---

sanctuaire, c'était l'**abbaye de BONNEVAL** qui était récemment fondée, encore très modeste, et ce n'était guère un objectif intéressant pour les envahisseurs.

Ensuite, l'**état Robertien** laisse la place à la dynastie des **THIBAUD** qui vont s'emparer des comtés de Chartres et de Châteaudun autour de l'an **956**. Ceci avait du se faire sans heurts et ce n'est pas certain, non plus, que cela soit le résultat d'une usurpation, puisqu'il n'y eut aucune contestation ultérieure de la part des **Capétiens**.

Un vaste espace leur sera même consacré dans lequel, leur autorité se fera respecter au-delà de l'épiscopat de Fulbert. En outre, **Thibaut 1<sup>er</sup>**, surnommé plus tard « **Le TRICHEUR** », dès sa mainmise sur Chartres, créera une monnaie au type anonyme tout à fait original, imité ensuite par Vendôme et Dreux, où l'espace public se dote d'une monnaie favorable aux transactions locales. Thibaud engagera la lutte avec Richard 1<sup>er</sup> de Normandie et des opérations se dérouleront en Normandie sauf en **962** quand Chartres est assiégée et prise pour la dernière fois... jusqu'à **1417 (guerre de 100 ans) !**

Eudes 1<sup>er</sup>, puis Eudes II, se mesureront aux comtes d'Anjou mais, non pas dans la vallée de Chartres, : plus au sud en vallée de Loire. Eudes II y ajoutera des théâtres d'opérations jusqu'après Bar-le-Duc à l'Est et s'y fera tué en **1037**.

**La Beauce** se trouve également une région où les établissements chartrains ont leurs domaines les plus significatifs. Cette province est indiquée de ce nom **dès l'an 974** « *villulam ... sitam in Belsia...* »

Elle offre des sols perméables et légers sans être toujours fertiles, les arbres y sont rares, on n'y trouve guère ceux susceptibles de fournir des poutres nécessaires à la construction des églises, châteaux, et moulins, car il faut aller les chercher **dans les forêts d'Yveline** où il y en a en quantité sous l'époque de SUGER.. Cependant la Beauce a suffisamment de taillis pour alimenter les âtres, dresser les clayonnages et fournir du petit outillage... Tout cela, nous l'apprenons au travers de ces cartulaires où les moines notent sans relâche les évènements de leur siècle et ceux des siècles précédents.

Nous ignorons cependant le niveau de mise en valeur des espaces, mais les défrichements ne sont pas particulièrement difficiles et l'on peut reprendre les termes de la Chronique de **MORIGNY** datant du 12<sup>e</sup> siècle, qui vante les efforts de l'**abbé RENAUD** faisant arracher les ronces, fougères, broussailles et autres herbes avec des charrues, houes, ou autres outils du monde paysan de son époque.

La Chronique de Morigny relate également, de façon détaillée, le sacre de **Louis VII** par Innocent II.

La cérémonie décidée précipitamment, après la mort accidentelle du *rex designatus* Philippe, fut préparée de main de maître par Suger, assisté des conseillers pontificaux et royaux. Le récit est d'autant plus intéressant, qu'il semble que l'abbé de Saint-Denis ait expliqué lui-même la portée de l'événement au chroniqueur. On connaît ainsi les idées des principaux acteurs du sacre sur le pouvoir royal. On en a retenu deux aspects : d'une part, le statut du roi, avec l'étude des principes de continuité et de supériorité du pouvoir royal, d'autre part le caractère dynastique du sacre. Cette théorie savante, qui consacre les acquis du règne de Louis VI, correspond à l'état du droit et repose sur les apports de la Renaissance du XII siècle

Cette période sera également celle du temps des céréaliers du Moyen-âge central.

## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

Nous apprenons également, grâce aux cartulaires, que la région Beauceronne offre également des conditions adéquates aux établissements humains. A une époque où les habitants se regroupent autour de leur église et de leur cimetière, de manière à promouvoir la paroisse (*regroupement d'ailleurs sensible à partir du milieu du 11<sup>e</sup> siècle*), ce phénomène a été favorisé par un relief du sol peu marqué, par des terroirs qui sont cohérents et, par la possibilité d'offrir des chemins de passage relativement agréables et bien structurés.

Au **11<sup>e</sup> siècle**, le moine Paul, notre chroniqueur, est frappé de rencontrer dans les textes carolingiens, des noms de lieux **déjà disparus de son temps** ! Ce mouvement de concentration de l'habitat va se poursuivre pendant tout le Moyen-âge, principalement en bordure des cours d'eau.. et nous savons pourquoi : parce que l'eau c'est la vie !



Carte de Cassini où l'on voit Morigny près d'Étampes.

Mais l'absence de cours d'eau et de vallées en Beauce permet, cependant, le développement des voies et chemins et également de parcourir le plateau en facilitant ainsi la circulation des hommes !

Les vallées du Loir et de l'Eure qui possèdent des sols variés, généralement bien exposés, des sources, des cours d'eau, ont attiré l'homme depuis longtemps. Par la vallée de l'Eure, il est aisé de gagner facilement **la Seine**. Ainsi se font de multiples échanges commerciaux entre ville et campagne et autant de perception de revenus pour le Roi qui tous, sont notés dans nos fameux cartulaires ou autres documents recopiés par les moines des abbayes.

Pourtant, certains cartulaires se font silencieux sur la vie de nos lointains ancêtres... A Chartres, les domaines de Saint-Père-en-Vallée, également celui de Notre-Dame, peuvent être classés en plusieurs catégories : on y trouve cependant les récits de ces terres de Beauce, **de la vallée de la Seine**, avec l'histoire des membres de la famille des Thibaud ; également nous y apprenons les biens possédés par Dreux, ou ceux du Thimerais. Les uns aumônés sans doute à l'occasion d'allées et venues vers la Normandie, les autres recherchés parce que c'est une région en plein essor à l'époque.

**A Saint-Père (en Vallée)**, le moine Paul recopie deux fragments du polyptyque. Le premier comporte la description du domaine de l'abbaye de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, en pleine Beauce. Le second est composé de rubriques plus courtes concernant des biens beaucoup plus exigus. Un seul domaine à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest de Chartres, qui dispose d'une réserve de 30 Bonniers, (*un*

## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

Bonnier est une unité de surface mesurant 140 ares soit 14000 m<sup>2</sup> et qui variera à 100 ares plus tardivement) est notifié, mais dont les quatre tenanciers ne doivent que des redevances en nature ou espèces. Ce fragment de document se termine par une liste de **29 individus** soumis à un chevage de quatre deniers (*redevance particulière due par les serfs à leur seigneur, d'un montant peu élevé et qui était la preuve du servage et donc assez humiliant*) ! On y relève parmi ces noms celui de **18 femmes** pour seulement 11 noms d'hommes, mais rien ne nous permet de dater ce fragment mais étant donné, que Paul rapporte ensuite des donations de l'évêque GISLEBERT, autour des années 860, il est légitime de penser que ces fragments sont antérieurs au 9<sup>e</sup> siècle !

Les mentions de manses sont rares ensuite dans le cartulaire de Saint-Père-En-Vallée !

En l'an **954**, près de Nogent-le-Rotrou, l'abbaye reçoit un manse avec ses terres et prés. En 978, **LETGARDE**, alors veuve de Thibaud le Tricheur donne dans le VEXIN : 16 manses en employant la terminologie classique « **avec les terres cultivées et incultes, les habitations, les prés, les vignes et les cours d'eau** ». Avant 987, LETGARDE, pour l'âme de son époux GALERAN comte de Meulan, cède un alleu dans la vallée de la Seine qui comporte 8 manses qui ont tous une superficie de 20 bonniers, « *comme ils devaient être lotis* » est-il précisé.



*Juziers, église auprès de laquelle se trouvait un prieuré dépendant de l'abbaye de St Père en Vallée de Chartres*

En **1031**, Robert le Pieux donne à Notre-Dame (de Chartres) un vaste alleu près de Dreux avec notamment ce qui relève de cet alleu, mais aucun tenancier n'est mentionné. Il cède bien un habitant « *incola* » de chacune des parties de ce domaine mais, libre de charges, celui-ci devant certainement tenir lieu désormais de sergent pour le chapitre. Le couple réserve-tenures n'apparaît donc que rarement et le terme « *mansus* » disparaît même de la documentation avant l'an Mil, rarement relayé par « *mansura* ».

La dernière mention intéressante, se trouve à la date de **1038** : un certain RAHIER donne alors à MARMOUTIERS, un alleu situé un peu au Sud de CHÂTEAUDUN qui est formé d'une réserve, d'une charrue, et de deux meilleures « *mensurate* » s'y trouvant **avec serfs et serves**.

Ce système domanial, assez classique, n'a donc ni été généralisé, ni durable. On peut même penser qu'il ne s'est pas enraciné dans le milieu Chartrain. C'est en tous cas ce que le moine Paul fait ressortir lorsqu'il recopie ce qui concerne le domaine d'ABONVILLE ; il note qu'il contient 15 Bonniers

## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

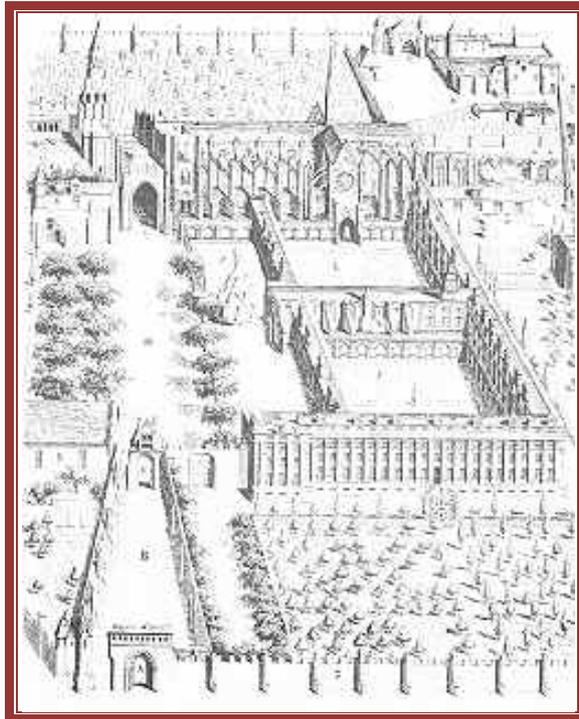
---

mais précise, aussitôt, qu'il ne sait pas ce que sont des Bonniers !!! Il écrit un peu avant 1080, soit 2 siècles après la rédaction du polyptyque, mais lorsque l'on sait la longévité des mesures monétaires ou autres après leur abandon officiel, on ne peut qu'en conclure **à la faible implantation de cette mesure agraire** utilisée dans un système bien particulier. Au 11<sup>e</sup> siècle, cependant, personne, quel que fut son milieu social, n'ignorait la vie de la campagne.

Après ces dates, la taille et l'évolution des domaines ruraux sont fort mal connues. Faute de descriptions, on ne les constate que lorsqu'ils sont offerts à des établissements religieux. Il s'agit bien souvent de démembrements : l'ampleur de l'aumône est alors le reflet de la piété du donateur !

Nous ne trouvons aucun exemple de don d'une « *villæ* » entière avant la fin du 10<sup>e</sup> siècle ceci lorsqu'un fidèle du comte Eudes 1<sup>er</sup>, Vivien, donne dans le Chartrain la « *villæ* » de la POMMERAIE certainement située à CHUISNES vers le Perche.

Nous trouvons encore 5 ou 6 exemples périphériques à Chartres sans que l'on sache vraiment s'il s'agit de véritables « *villæ* » ! La donation la plus importante, à moins que ce ne soit une vente déguisée, paraît être celle que fait un certain GILDUIN de SAUMUR peu avant 1040, lorsqu'il aumône à MARMOUTIER : l'alleu de MORTREUVES EN SAUMERAY, près d'ILLIERS car l'abbé n'hésite pas à lui remettre la coquette somme pour l'époque de **4 Livres d'or** en contre-don ! Habituellement les donateurs offrent plutôt des biens semblant isolés, ainsi VIVIEN cité ci-dessus donne également LEVASVILLE « *ce qu'il y possède* »..



*Abbaye de MARMOUTIERS près de Tours*

Nous pourrions ainsi énumérer tout ce que ces cartulaires nous révèlent d'informations sur la vie, d'une part des abbayes, prieurés, et autres couvents, et leurs domaines, mais également sur ces passations d'alleux soit par aumônes, soit par ventes diverses, mais un article ici, n'y suffirait pas à décrire toutes ces tractations.

## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

---

Les cartulaires, dont se servent les Historiens pour retracer cette vie et les coutumes, font partie du **Trésor des chartes** dont je vous ai déjà parlé, au travers du cartulaire de Philippe Auguste, où nous trouvons également la trace des **comtes de Meulan** et de leurs faits et gestes.

Nous pouvons également, grâce à ces documents, nous faire une idée sur les échanges commerciaux ! C'est ainsi que nous nous apercevons que sous Eudes 1<sup>er</sup> par exemple, le marché paraît étroit : le vin peut manquer, même chez les puissants. Eudes doit envoyer des **échansons** en chercher au travers de la ville : leur chef se sert sans vergogne dans le cellier du prêtre SIGISMOND, ce qui lui vaudra d'être bientôt frappé de paralysie !

Si les cens sont presque toujours spécifiés en numéraire, les sommes, dès qu'elles sont importantes, ne peuvent être versées en espèces. **Entre 1038 et 1040**, MARMOUTIERS donne une vente déguisée de **4 Livres d'or** – nous l'avons vu ci-dessus – valant **100 Livres de deniers** ; à la même époque à Chartres, Saint-Père-en-Vallée reprend à un individu : deux terrains en échange d'un cheval d'une valeur de 3 Livres !

De même, l'origine des monnaies, n'est jamais précisée avant la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle.

Ainsi nous ne savons rien de la transaction et du montant des travaux lorsque vers 950, Thibaud le Tricheur construit près de la cathédrale (de Chartres), un château grâce aux ressources que lui a procuré sa tutelle sur la Bretagne, puis après 1020 quand FULBERT sollicite et obtient des dons de Guillaume V D'Aquitaine, de CNUT le Grand, et sans doute de Robert le Pieux.

Sans oublier la numismatique et l'indispensable archéologie apportant, heureusement, des éclairages différents à partir de l'important Trésor de Fécamp découvert en 1963 et qui contient pas moins de **9000 monnaies frappées au 10<sup>e</sup> siècle** dans de nombreux ateliers de la Francie Occidentale.

Chartres apparaît tout comme Orléans, comme l'atelier le plus actif de la Neustrie !

Une série de monnaies chartraines de la seconde moitié du 10<sup>e</sup> siècle rappellent certaines productions de l'atelier de QUENTOVIC. (*Quentovic est un ancien port de commerce du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle. Il était situé à l'embouchure de la Canche, entre la Morinie et le Ponthieu, à l'emplacement du village de La Caloterie. C'était un des ports de mer principaux des Carolingiens. Comme Dorestad, Quentovic est une possession personnelle de Charlemagne.*)

Cela s'explique par l'existence de rapports commerciaux entre le comté de Chartres et ce célèbre port de la Manche, rapports suffisamment actifs pour justifier la création d'un nouveau type de monnaie, mais nous ignorons la nature de ces échanges cependant que ce numéraire laisse envisager des horizons beaucoup plus importants que ne le suggère réellement la documentation écrite qui est parvenue jusqu'à nous.

L'épiscopat de FULBERT se situait à une époque favorable à l'évolution de l'économie et le degré de son accélération. Nous sommes en présence déjà d'un « *vieux pays* » tant sur le plateau Beauceron que dans les vallées du pays chartrain. Les terres abandonnées sont aussitôt remises en culture, on en conquiert de nouvelles ; les défricheurs n'eurent besoin ni d'œuvrer en commun, ni de solliciter l'aide des puissants.. Ces terroirs ont dû connaître l'organisation carolingienne de manière classique mais paraissant avoir été surimposée ; elle disparaît donc rapidement pour laisser place à des exploitations indépendantes que favorisera le système de main ferme et qui sont soumises à un prélèvement essentiellement fait d'espèces. Le milieu urbain va s'ouvrir au pied des vieilles murailles,

## LES CARTULAIRES AU SERVICE DE L'HISTOIRE..

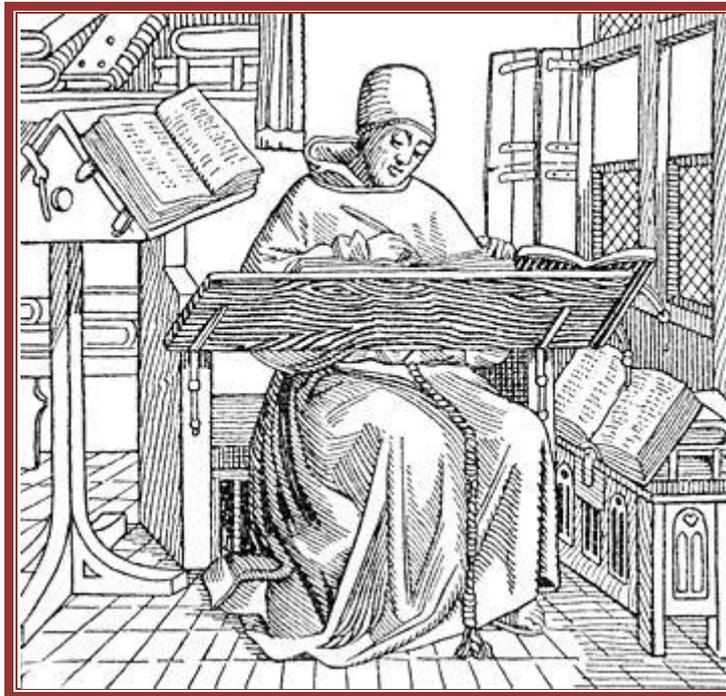
---

près des châteaux où il va se développer, la monnaie est d'usage courant dans la vie quotidienne pourtant les transactions importantes demeurent rares en ces siècles de haut Moyen-âge.

FULBERT n'a certainement pas été le témoin d'une très forte et brutale mutation dans ce pays Chartrain, comme ce fut le cas dans le Mâconnais par exemple, mais il est vrai que l'abbaye de Chartres était beaucoup plus modeste que celle de CLUNY.

Il convient cependant de distinguer ce qui se passait dans les campagnes et ce qui affectait le milieu urbain. L'essor des campagnes vouées à la polyculture pour sa subsistance, entraîne un changement de degré mais pas de nature, car il faudra attendre la fin du Moyen-âge et la primauté accordée **au blé** pour satisfaire le marché parisien par exemple.

Voilà donc ce que peuvent nous apporter ces cartulaires (recueil de chartes) sur lesquels se sont penchés tout au long de leur vie, ces hommes, moines copistes qui agrémentaient d'ailleurs ces derniers de magnifiques enluminures véritables chefs-d'œuvre, et d'une calligraphie à nulle autre pareille et inégalée.



*Moines du Moyen-âge rédigeant un cartulaire*

Madeleine ARNOLD TETARD ©

**Sources :** L'épiscopat de Fulbert – son environnement économique – par André CHEDEVILLE  
Universitaire Rennes II, CERHIO pages 208 à 220 extraits synthétisés – Ouvrage : Millénaire de  
FULBERT de CHARTRES Précurseur de l'Europe médiévale - Cartulaires divers -